

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 9 MAI 2017 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - VERNAY - MUZY - CORGE - MERCIER - MONTRADE - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - MOREL PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET - COMBRY - BASSEVILLE - LANET.

Monsieur BOURGEY est représenté par Monsieur COUTURIER

Absente excusée : Madame KHIEU

Absent non excusé : Monsieur DEJARDIN

Madame MOREL PIRON est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/17
2. Groupe scolaire : présentation projet 4
3. Plan local d'urbanisme
4. Projet parkings aux abords de la salle polyvalente
5. Réhabilitation de l'hôtel de ville : réaffectation de la salle des mariages et du conseil
6. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/17

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30/03/17 est approuvé par 17 voix pour.

2. Groupe scolaire : présentation du projet 4

Monsieur le maire expose :

Nous recherchons deux AMO (assistants à maître d'ouvrage) un pour l'évaluation des voiries et espaces verts et un autre pour l'évaluation de la construction.

Il sera nécessaire de phaser les travaux et il serait souhaitable que les appels d'offres soient effectifs début 2018. Dès septembre, le montage financier sera étudié.

3. Plan local d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle les observations des services de l'état : le PLU adopté prévoit trop de surface urbanisable au vue et consignes des services de l'état. Après notre rencontre avec ces services, une solution est trouvée : il nous faut réaliser une modification du PLU.

Pour ceci, il propose de reporter partiellement la surface constructible face au cimetière sur la zone d'équipement de manière à faire une continuité avec la zone constructible route de Montmerle. L'urbaniste G2C se charge de mettre en œuvre cette procédure.

Monsieur Couturier demande à ce que la zone d'équipement ne soit pas trop réduite car vue l'occupation de l'espace Jean Vial, il faudrait peut-être laisser une place pour la construction d'une salle des fêtes. Il faut se souvenir que cette zone d'équipement doit aussi accueillir le bassin de rétention.

Madame Stremdoerfer : d'après les services de l'état la zone d'équipement est surdimensionnée puisque le projet école se réalise au cœur du village.

Monsieur Laumain : veillons à éviter les verrues et réalisons du concentrique autour des zones construites.

Monsieur Couturier : il serait judicieux de travailler la forme de la zone constructible pour obtenir une zone d'équipement où nous puissions réaliser plusieurs projets, veiller à ne pas laisser des bandes où il serait difficile de créer des constructions.

Monsieur le maire propose d'inviter les membres de la commission urbanisme à réfléchir sur ce dossier.

4. Projet parkings aux abords de la salle polyvalente

Monsieur le maire précise que nous travaillons en priorité sur le parking situé autour des immeubles SEMCODA : l'écrin de la Dombes, route de Montmerle. Un parking d'environ 50 places pourrait être envisagé. Des aménagements de voirie seront nécessaires : ralentisseurs, passages protégés... Ce dossier reste à finaliser.

Monsieur Couturier : dans le cadre de ce projet, il serait souhaitable de créer des chemins doux.

Monsieur Couturier : ce parking aurait pour avantage d'être visible en arrivant à l'espace Jean Vial.

Monsieur Corgé : Aujourd'hui, un parking existe, route de Montmerle RD27, le long du jeu de boule. Si pour des questions de sécurité, ce parking devait être déplacé de l'autre côté de la voie, il serait nécessaire de faire attention aux espaces dédiés aux sorties de propriétés.

Madame Basseville : Dès lors qu'il y a eu la construction du club house, il est légitime de prévoir des emplacements de stationnement autour de ce bâtiment.

Monsieur le Maire : il y a déjà le parking près du jardin du logement de la salle polyvalente.

Madame Basseville ; sera-t-il suffisant lors d'une manifestation de tennis ?

Monsieur le Maire : Il faut préserver des espaces verts, pour les familles et éviter les voitures avec les enfants, les personnes âgées.

Madame Comby : N'y a-t-il pas un risque que les occupants des logements SEMCODA s'approprient ce nouveau parking, route de Montmerle RD 27 ?

Monsieur le Maire : non car à la SEMCODA, il existe des parkings aériens et sous-terrain qui paraissent en nombre suffisant.

Monsieur le Maire suggère que la commission travaux s'empare du dossier dès que le cabinet d'aménagement Axis conseil aura fait parvenir son esquisse.

5. Réhabilitation de l'hôtel de ville : réaffectation de la salle des mariages et du conseil

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2011/04 du 17 mars 2011 qui décidait, après avis du Procureur du T.G.I. de Bourg-en-Bresse, de déplacer la salle des mariages et la salle du Conseil Municipal à la maison des associations, qui devenait, dès lors, annexe de la maison commune.

Ce déplacement, pour une période transitoire, avait été rendu nécessaire suite à l'effondrement d'une partie du plancher de la salle du Conseil Municipal dans le bâtiment de l'hôtel de ville, dans la nuit du 22 au 23 février 2011, ce qui avait entraîné également une faiblesse au niveau du plancher de la salle des mariages.

Des travaux ont été engagés dans le bâtiment de l'hôtel de ville.

La réception de ces travaux est fixée au 1^{er} juin 2017.

Il convient, en conséquence, de réaffecter la salle du conseil et la salle des mariages dans la maison commune du bâtiment de l'hôtel de ville, à compter du 9 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- **DECIDE** de réaffecter la salle du Conseil Municipal et la salle des mariages dans la maison commune du bâtiment de l'hôtel de ville (dont l'adresse est la suivante : Hôtel de ville – place de l'hôtel de ville – 01990 St Trivier sur Moignans) à compter du 9 juin 2017 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Procureur du T.G.I. de Bourg-en-Bresse.

6. Informations diverses

Travaux de l'hôtel de ville

Monsieur le Maire informe que les travaux sont pratiquement terminés, la réception est normalement prévue, pour le 1^{er} juin. Il serait souhaitable que la commission accessibilité et sécurité puisse donner son avis avant le 1^{er} juin. Compte tenu de nombreux dysfonctionnement rencontré lors des travaux, n'aurions-nous pas intérêt à nous faire assister d'un expert pour réceptionner ce chantier.

Madame Lanet : Nous pourrions peut-être nous faire conseiller par le cabinet Axis conseil.
Que ferons-nous du local actuel de la mairie ?

Monsieur le Maire : un commerçant nous a adressé une demande, mais nous pensons que pendant les travaux de groupe scolaire ce serait une solution de repli pour deux classes. Dans un ou deux mois nous aurons une meilleure lisibilité.

Madame Lanet : C'est dommage que le relais-poste n'ait pas été remis dans ce bâtiment.

Contournement :

Madame Lanet demande où en est le contournement.

Monsieur le Maire précise que les achats de terrains sont en cours et que le tracé est piqueté à certains endroits.

Centre de loisirs utingeois

Madame Stremdoerfer expose :

Le conseil d'administration déclenche une procédure de chômage technique pour les salariées. Il n'y aura pas d'activités du CLU pendant les vacances.

Les TAP (temps d'activités périscolaires)

- Dossier CAF (caisse d'allocation familiale) / DJS (direction jeunesse et sports) :

Madame Stremdoerfer explique au Conseil Municipal que nous n'avons pas pu bénéficier de la subvention de 50 centimes par heure et par enfant car l'ensemble des conditions ne sont pas réunies pour y prétendre

- Le fonctionnement :

Madame Stremdoerfer expose :

Durant cette session, d'énormes dysfonctionnement ont été constatés : absence... il a fallu faire appel à la passerelle pour assurer les remplacements.

La commission scolaire devra se réunir pour établir un questionnaire à la destination des familles dans le cadre du PEDT (projet d'éducation territoriale) et pour prendre une décision sur la suite à donner aux TAP.

Monsieur le Maire : Des communes ont déjà délibéré pour l'arrêt des TAP à la prochaine rentrée scolaire.

Madame Stremdoerfer : Dans le cadre des TAP, les enfants participeront à la fête des jeux mardi 16 mai. Elle se poursuivra jusqu'à 18h30 dans la cour de l'école primaire.

La séance est levée à 22 h 50.